

Compte rendu du conseil municipal du 18/03/2021

**Etaient présents** : Mesdames Stéphanie Ancel, Stessie Leprêtre, Nathalie Pouillet, Emmanuelle Vergon-Tripard, Gisèle Vallon, Pascale Zimmermann, Messieurs Jean-Pierre Bringard, Arnaud Doyen, Régis Garnier, Gérard Jacob, Christian Roy, M. Cédric Girod.

**Avaient donné procuration** : /

**Etait absent excusé** : M Emmanuel Echemann.

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Le Conseil municipal désigne, Arnaud Doyen secrétaire de séance.

**Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 février 2021 est adopté à l'unanimité.**

**Ordre du jour du Conseil Municipal :**

- Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au Maire (le cas échéant) ;
- Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au bureau municipal (le cas échéant)
- Tarifs des concessions au cimetière
- Convention de partenariat avec Enedis
- Demande de subvention à Territoire Energie pour la rénovation énergétique de la salle communale
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local à l'association Fleurs d'Anjoutey

Questions diverses

**Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au Maire.**

- Aucune

**Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au bureau municipal.**

- Aucune

**Tarifs des concessions du cimetière d'Anjoutey**

Monsieur le Maire propose de délibérer sur la nouvelle tarification des concessions.

Il est rappelé que le tarif actuel est de 77€ pour une concession perpétuelle. Ce type de concession ne sera plus proposé.

Il est rappelé qu'une concession doit être entretenue, faire l'objet de visite ou de dépôt de fleurs.

Le maire peut constater l'état d'abandon d'une sépulture (aspect indécent et délabré) et en effectuer la reprise.

**Délai législatif pour une reprise par le maire (articles R. 2223-12 à 2223-21 CGCT)**

- **Reprise d'une concession trentenaire ou cinquantenaire** : possible au bout de 2 années si non règlement pour renouvellement (remise du terrain en service, la dernière inhumation faite par le précédent concessionnaire doit remonter à plus de cinq ans).

- **Reprise d'une concession perpétuelle** : ceci ne peut être réalisé qu'après une période de trente années et à condition qu'aucune inhumation n'ait eu lieu depuis moins de 10 ans. Pour une visite en vue de la reprise, la mairie doit aviser un mois à l'avance les ayants droit (descendants ou héritiers), par lettre recommandée avec avis de réception.
  - La visite donne lieu à un procès-verbal qui est notifié aux ayants droit dans les huit jours et fait l'objet de trois affichages successifs à la mairie et au cimetière,
  - La famille dispose de 3 ans pour remettre en état la concession puis convier la mairie à une visite contradictoire,
  - Si rien n'a été fait, le maire organisera une 2e visite selon la même procédure, puis un mois après la notification du procès-verbal, il pourra prendre un arrêté de reprise.

A défaut de régularisation par la famille, la procédure de reprise se conclura par des étapes techniques précises :

- La destination des dépouilles funèbres est régie par le code général des collectivités territoriales : les restes doivent être enlevés puis recueillis dans un cercueil et soit réinhumés dans l'ossuaire, soit faire l'objet d'une crémation (les cendres sont alors dispersées dans le jardin du souvenir). Les noms des défunts sont consignés dans un registre, tenu à la disposition du public,
- Les monuments, plaques et emblèmes seront enlevés aux frais de la commune.

Outre le fait qu'une concession perpétuelle ne sera plus proposée, nos tarifs doivent être revus.

	<b>Proposition validée</b>
<b>Concession 2m<sup>2</sup> - 30 ans</b>	220,00 €
<b>Concession 2m<sup>2</sup> - 50 ans</b>	360,00 €
<b>Cavurne 30 ans</b>	350,00 €
<b>Cavurne 50 ans</b>	580,00 €
<b>Jardin du souvenir</b>	gratuit

Après délibération du conseil municipal la nouvelle tarification de concession au cimetière d'Anjoutey et l'abandonner la possibilité de concession perpétuelle est voté à l'unanimité

### **Convention de partenariat avec Enedis pour l'entretien des façades de transformateurs électrique.**

Le contrat de concession pour la distribution d'énergie électrique en vigueur sur la commune de Anjoutey stipule qu'Enedis en tant que concessionnaire exploite les ouvrages de distribution publique. Cette exploitation comprend le renouvellement éventuel et l'entretien des ouvrages, étant entendu que l'entretien visé concerne les aspects techniques des ouvrages en vue du maintien en bon état de fonctionnement du réseau.

Au-delà du contenu de l'obligation d'entretien telle que rappelée ci-dessus résultant du contrat de concession, Enedis est sensibilisé à l'aspect esthétique des ouvrages et de leur intégration dans l'environnement sur le territoire des communes.

Dans cadre, Enedis, au-delà de sa stricte mission de service public, a choisi d'être un partenaire de certains chantiers de collectivités locales dont les mises en peinture de poste, visant l'intégration sociale de publics en difficultés. Ce type d'action contribue également à l'amélioration du cadre de vie.

La convention a donc pour objet de définir les modalités de mise en œuvre d'une opération de rénovation de postes de distribution publique d'électricité situé sur la commune.

Les postes sont :

- Transformateur électrique dénommé « Rte de Bourg » situé route de bourg
- Transformateur électrique dénommé « Charmotte » situé rue d'Etueffont
- Transformateur dénommé « village » situé rue d'Etueffont

Choix de la peinture : Ivoire ou vert olive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette convention. La couleur vert olive est validée.

### **Demande de subvention à Territoire Energie 90 pour la rénovation énergétique de la salle communale**

Toujours dans le cadre de l'isolation énergétique de notre salle communale, nous avons la possibilité d'obtenir une aide pour le remplacement des fenêtres à l'arrière de la salle et celles côté bar au titre de la transition énergétique de la part de Territoire Energie 90.

- Remplacer toutes les 4 fenêtres de la salle
- Remplacer les deux fenêtres du bar.

Coût des travaux : 4 700,80 euros HT - 5 640 ,96 Euros TTC

Montant de l'aide 3 713€

Après délibération le conseil municipal

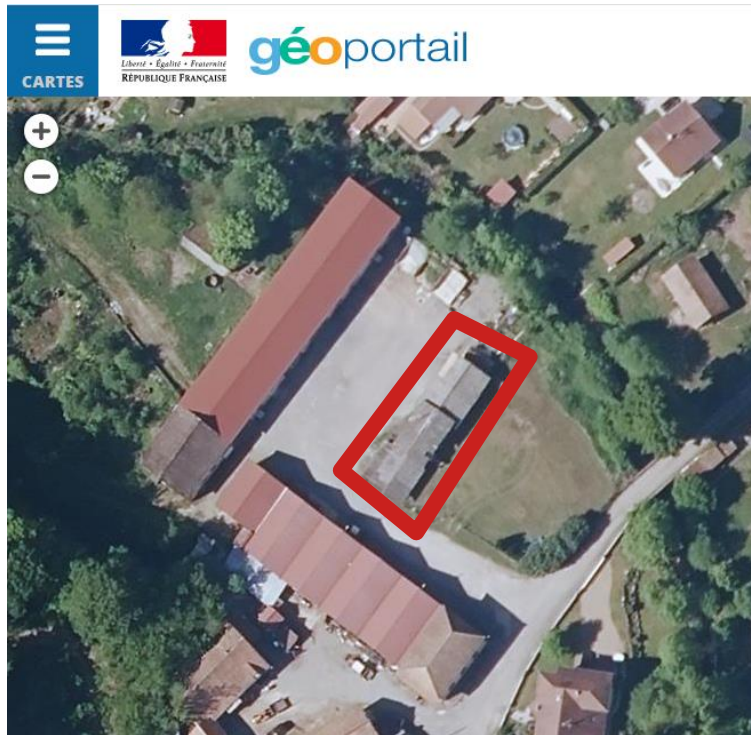
- Approuver le plan de financement qui s'établit comme suit :
  - Subvention : 3 713 €
  - Autofinancement communal : 987,80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette demande de subventions pour travaux.

### **Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local à l'association Fleurs d'Anjoutey**

La convention d'occupation d'un local communal par l'association Fleurs d'Anjoutey doit être renouvelée. Le local occupé se trouve sur le site des ateliers municipaux.

Situation du local :



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte la présente délibération afin d'établir ladite convention
- Autorise le Maire à signer tous documents s'y afférents.

### Questions diverses

#### Commission finances

Les comptes pour l'année 2020 sont clôturés. La commission finances vous propose ici de nous faire un premier retour du compte administratif 2020 avant sa validation définitive lors du prochain conseil qui aura lieu le 15/04/2021

Soit :

#### Section Fonctionnement :

Dépenses : 291 362,11 €

Recettes : 401 882,06 €

Résultat : 110 519,95 €

#### Section Investissement :

Dépenses : 239 410,13 €

Recettes : 167 331,48 €

Résultat : - 72 078,65 € (déficit)

Reste à réaliser en dépense : -18 555,80 €

Reste à réaliser en recette : 26 653,83 €

**Soit un résultat global** de 38 441.30 € (Fonctionnement + Investissement) sans tenir compte des restes à réaliser 2020 de -18 555,80 € qui seront reportés au budget prévisionnel (BP) 2021.

Lors de la présentation, M Gérard Jacob souhaite que soit présenté lors d'un prochain conseil un historique des dotations reçues ainsi qu'un historique des subventions reçues rapportés aux travaux.

M Christian Roy pose ensuite de la question de l'impact de la suppression de la taxe d'habitation pour les communes. Arnaud Doyen propose de faire un point sur le mécanisme de compensation mis en place par l'état lors du prochain conseil municipal.

## Présentation du budget préparatoire 2021 :

Monsieur le Maire a présenté les travaux inscrits au BP 2021. Un point plus détaillé sera fait lors du vote le 15 avril 2021.

## Installation d'un garage automobile au centre du village :

M Christian Roy indique que l'installation d'un garage est soumise à des réglementations et souhaiterait qu'une action conjointe, avec les services de la Préfecture, de la Communauté de communes et la commune d'Anjoutey, soit entreprise afin de veiller à ce que la réglementation à l'activité soit respectée. Le PLU réglemente et autorise les activités en zone U, à condition que soient mises en œuvre toutes les dispositions utiles pour les rendre compatibles avec le milieu environnant (odeurs, bruits,...) et qu'elles satisfassent à la réglementation environnementale en vigueur (réglementation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, Règlement Sanitaire Départemental).

Le sujet sera traité au sein du prochain bureau.

## Travaux sur les massifs du LEPTA – Chalet à livres :

M Christian Roy demande pourquoi l'aménagement floral du chalet a été retiré. M le Maire répond que cela devenait nécessaire compte tenu de la qualité de la terre mise en œuvre par le LEPTA. Beaucoup de mauvaises herbes se sont développées et il est impossible de les maîtriser malgré de nombreux arrachages manuels par les bénévoles et les employés municipaux. Il est précisé que le coût des futurs matériaux mis en œuvre et des nouvelles plantations ne sera pas pris sur le budget de la commune.

## Décors de pâques :

Mme Gisèle Vallon indique que les décors seront terminés le samedi 20 mars. Il reste encore à planifier l'installation des décors un samedi avec des bénévoles et en semaine par les employés municipaux.

## Projet : Tote Bag Solidaires :

Mme Gisèle Vallon présente le projet Tote Bag Solidaires mené par des bénévoles. Le projet est de faire appel à la solidarité pour aider les étudiants en offrant des denrées alimentaires, des douceurs ou encore des produits d'hygiène

1 sac = 1 étudiant.

Une communication sera reprise sur les supports de la commune.



## P.L.U.I :

M le Maire indique que l'examen du futur PLUI et la proposition de zonages est toujours en cours. Des propriétaires sont reçus à leur demande à la mairie pour faire le point. Il reste encore de nombreuses étapes à passer avant l'adoption finale.

## Commission environnement :

La commission environnement s'est réunie début mars afin de préparer le budget nécessaire aux projets 2021. Une des projets sera la mise en place de canisettes et de panneaux à l'attention des propriétaires d'animaux de compagnie. Un autre projet pour cette année 2021 sera la mise en place de bancs publics.

D'autres discussions ont été menées lors du déroulement de la commission et il a été rappelé que le projet de renaturation du site du moulin porté par SNCF RÉSEAU débutera en octobre 2021 pour se terminer courant décembre.

**Commission bois :** La commission s'est réunie en présence de l'ONF afin d'évoquer les possibilités de coupes de bois et les travaux forestiers en 2021.

**Rappel des dates à venir :**

Dates des bureaux municipaux 2021	Dates du conseil municipal 2021
01 et 22/04/2021	15/04 (vote du budget)
06 et 27/05/2021	20/05
03 et 24/06/2021	17/06
01 et 22/07/2021 => Pas en Août	15/07 => Pas en Août
02 et 23/09/2021	16/09
07 et 28/10/2021	21/10
04 et 25/11/2021	18/11
02 et 23/12/2021	16/12

Après épuisement des questions diverses la séance du conseil municipal s'est clôturée à 22h59.